

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES -
La plupart des diplômés universitaires poursuivent leurs études dans les cinq ans suivant l'obtention de leur premier diplôme

AVIS AUX CHEFS DES NOUVELLES : Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur l'étude en question ou proposer une entrevue à Mireille Duguay, téléphonez à Dawn Gordon, au 506-453-2844, ou envoyez un courriel à mphec@mphec.ca.

Selon un rapport rendu public aujourd'hui, le 23 juin 2010, 70 p. 100 des diplômés universitaires des Maritimes qui ont obtenu leur premier diplôme en 2003 ont choisi de s'inscrire à un deuxième programme d'études dans les cinq ans suivant l'obtention de celui-ci.

Dans ce rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, on déclare que les diplômés universitaires ayant choisi de poursuivre leurs études ont généralement pris cette décision pour des raisons d'emploi ou, dans une moindre mesure, par un souci de perfectionnement. Toutefois, la poursuite de ces études nécessitait d'investir davantage de temps et d'argent.

Intitulé *Cinq ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2003 - Rapport sur les principales conclusions parmi les détenteurs d'un premier diplôme*, le rapport examine le taux d'emploi, les tendances dans la poursuite des études et la situation financière des diplômés ainsi que le niveau de satisfaction de ceux-ci en ce qui a trait à leur emploi et à leurs études.

En 2008, 78 p. 100 des détenteurs d'un premier diplôme avaient emprunté de l'argent pour payer leurs études, y compris ce diplôme et leurs études ultérieures. La dette étudiante des diplômés ayant emprunté de l'argent - au gouvernement, aux banques, aux membres de leur famille ou à d'autres sources - s'élevait en moyenne à 31 047 \$. En tout, 46 p. 100 de ces diplômés avaient emprunté au moins 30 000 \$.

Par comparaison avec la promotion de 1999, le pourcentage des diplômés ayant emprunté de l'argent a augmenté de cinq points de pourcentage, et le montant moyen emprunté, de 2 p. 100.

Cinq ans après avoir obtenu leur premier diplôme, 23 p. 100 des diplômés ayant emprunté de l'argent devaient encore au moins 30 000 \$, tandis que 28 p. 100 avaient remboursé la totalité de leur dette étudiante. La situation de remboursement est étroitement liée au montant total emprunté; parmi les diplômés ayant pu rembourser leur dette, 60 p. 100 avaient emprunté moins de 15 000 \$.

Au total, 45 p. 100 des diplômés de 2003, y compris les diplômés qui n'ont pas emprunté d'argent, n'enregistraient aucune dette étudiante en 2008. Ces chiffres représentent une baisse de cinq points de pourcentage par rapport à la promotion de 1999.

Les diplômés avaient également réalisé des progrès en matière d'emploi. Comparativement à 2005, année où ils avaient auparavant participé au sondage, un bien plus grand nombre d'entre eux travaillaient à temps plein et occupaient des emplois permanents en 2008. Les revenus ont aussi augmenté de 12 094 \$, soit de 25 p. 100, pour atteindre 49 215 \$, et 70 p. 100 des diplômés occupaient des postes de direction ou des postes nécessitant des études universitaires.

Un des facteurs ayant le plus influencé les résultats est le type de premier diplôme obtenu. Puisque plus de 80 p. 100 des diplômés en arts et en sciences poursuivent leurs études, souvent, ils accumulent une plus grande dette et sont moins susceptibles de n'enregistrer aucune dette après cinq ans. Par comparaison, moins de 60 p. 100 des diplômés des programmes appliqués et professionnels choisissent de poursuivre leurs études. De plus, les diplômés en arts et en sciences reçoivent en moyenne un revenu inférieur à celui de leurs pairs des programmes appliqués ou professionnels.

Les provinces Maritimes ont réussi à retenir à peu près autant, sinon un peu plus de diplômés. Selon M^{me} Mireille Duguay, le taux de rétention nette des diplômés cinq ans après l'obtention du premier diplôme se chiffrait en 2008 à 61 p. 100 pour l'Île-du-Prince-Édouard, à 79 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse et à 83 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick. Par comparaison avec la promotion de 1999, le taux de rétention nette est demeuré inchangé pour l'Île-du-Prince-Édouard et il a augmenté de cinq points de pourcentage pour la Nouvelle-Écosse ainsi que de dix points pour le Nouveau-Brunswick.

La grande majorité des diplômés ont affirmé que l'investissement dans leur éducation en valait la peine.

« Cinq ans après la fin de leurs études, huit diplômés sur dix ont déclaré que l'investissement en temps dans leurs études universitaires a été profitable, tandis que sept sur dix ont affirmé que l'investissement financier en valait la peine », a déclaré M^{me} Duguay.

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a été établie en 1974 afin d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage de l'enseignement postsecondaire. Issus des Maritimes, ses 20 membres représentent des établissements d'enseignement supérieur, les gouvernements provinciaux et le grand public.

À L'USAGE DES MÉDIAS :

Selon un rapport rendu public aujourd'hui, le 23 juin 2010, 70 p. 100 des diplômés universitaires des Maritimes ayant obtenu leur premier diplôme en 2003 ont choisi de s'inscrire à un deuxième programme d'études dans les cinq ans suivant l'obtention de celui-ci.

Dans ce rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, on déclare que les diplômés universitaires ayant choisi de poursuivre leurs études ont généralement pris cette décision pour des raisons d'emploi ou, dans une moindre mesure, par un souci de perfectionnement.

Intitulé *Cinq ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 2003 - Rapport sur les principales conclusions relatives aux détenteurs d'un premier diplôme*, le rapport affirme qu'en 2008, 78 p. 100 des détenteurs d'un premier diplôme avaient emprunté de l'argent pour payer

leurs études. La dette étudiante des diplômés ayant emprunté de l'argent s'élevait en moyenne à 31 047 \$. En tout, 46 p. 100 de ceux-ci avaient emprunté au moins 30 000 \$.

Après cinq ans, 23 p. 100 des diplômés ayant emprunté de l'argent devaient encore 30 000 \$, tandis que 28 p. 100 avaient remboursé la totalité de leur dette étudiante. La situation de remboursement est étroitement liée au montant total emprunté; parmi les diplômés ayant pu rembourser leur dette, 60 p. 100 avaient emprunté moins de 15 000 \$.

Les diplômés ont également réalisé des progrès en matière d'emploi. Comparativement à 2005, un bien plus grand nombre d'entre eux travaillaient à temps plein et occupaient des postes permanents en 2008. Les revenus ont aussi augmenté de 12 094 \$, soit de 25 p. 100, pour atteindre 49 215 \$, et 70 p. 100 des diplômés occupaient des postes de direction ou des postes nécessitant des études universitaires.

-30-

Personne-ressource : Dawn Gordon
Commission de l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes
Téléphone : 506-453-2844
Courriel : mphec@mphec.ca